

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate
2267, rue Aylwin
Montréal, QC, H1W 3C7
514-792-6138
prunelle@droitenvironnement.com



Le 19 janvier 2018

PAR COURRIEL/SDÉ/COURRIER

M. Pierre Méthé, Secrétaire par intérim
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal, QC, H4Z 1A2

DOSSIER : R-4011-2017 : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2018-2019 – Volet MRI

OBJET : Dépôt des DDR du RNCREQ et intentions quant à la suite de son intervention

Bonjour M. Méthé,

Vous trouverez ci-joint les deux demandes de renseignement du RNCREQ dans le dossier en titre, adressées au Distributeur et à l'expert PEG.

Dans sa lettre du 3 janvier dernier, le RNCREQ avisait la Régie qu'il ne déposerait pas de preuve écrite pour le volet MRI du dossier, compte tenu que la preuve complète du Distributeur et de l'expert des intervenants n'était pas disponible à ce stade. Il précisait qu'il informerait la Régie de ses intentions quant à la suite de son intervention après avoir pris connaissance de cette preuve.

Le RNCREQ souhaite informer la Régie qu'il entend poursuivre son intervention, afin de faire la lumière sur certains points importants de divergence entre les experts. Il participera donc aux audiences de manière concise et ciblée.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'accepter, cher M. Méthé, nos salutations distinguées.

Prunelle Thibault-Bédard

cc. : Me Simon Turmel, Me Pierre Pelletier (courriel seulement)